

Courrier des lecteurs

LDTR: rien de révolutionnaire

Lettre du jour

Genève, 12 mai La modification apportée récemment à la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) n'est pas révolutionnaire. Elle permet au locataire en place depuis plus de cinq ans d'acquiescer son logement, à certaines conditions, et avec un prix plafonné qui est très raisonnable.

Il faut savoir que cette possibilité existait déjà et a été appliquée pendant de nombreuses années. En effet, la loi actuelle permettait au locataire en place depuis plus de trois ans d'acheter son logement, aux mêmes conditions que dans la loi modifiée, mais sans que le prix ne soit plafonné. Bon

nombre de ventes ont été autorisées par le passé, jusqu'à ce que les tribunaux durcissent la situation en considérant qu'il fallait encore effectuer une pesée des intérêts en présence. Cela a conduit à des refus systématiques, au motif que l'intérêt public de garder des appartements sur le marché locatif était plus important que l'intérêt du locataire de devenir propriétaire. La modification proposée vise simplement à rendre l'autorisation «automatique», tout en allongeant la durée de location préalable, et en fixant un plafond du prix de vente, afin d'éviter une éventuellement spéculation. Rien de révolutionnaire, en somme...
Jacques Jeannerat, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG)



Il s'agit d'un abus d'autorité mais...

Genève, 12 mai Les responsables israéliens qui ont interrogé et enfermé des représentantes du Conseil oecuménique des églises (COE) ont commis un abus d'autorité et doivent présenter des excuses à ces personnes et, à mon avis, les dédommager.

Cela dit, la situation actuelle en Israël, où presque chaque jour des civils et des soldats sont attaqués au couteau ou par d'autres moyens et parfois tués (...), justifie toutes les mesures de prévention prises, en premier lieu par l'aéroport de Tel-Aviv.

Je me permets de rappeler que la politique du COE vis-à-vis d'Israël est loin d'être celle d'un observateur neutre et objectif. Il suffit de lire la *Déclaration sur le conflit en Israël/Palestine* du 19 mai 2006, dans laquelle il est écrit, entre autres: «L'une des deux parties se positionne en vue d'établir unilatéralement des frontières définitives sur un territoire appartenant à l'autre.» Et en 2004: «Le mur dans les territoires palestiniens occupés et l'annexion par Israël du

territoire palestinien», et bien d'autres déclarations précédant cette date. Il n'est donc pas surprenant qu'Israël regarde avec méfiance les représentants du COE qui entrent sur son territoire (...).
Ralph Izbic

Une conférence sur le climat?

Genève, 12 mai Un article publié en «une» dans votre édition du 12 mai raconte la mésaventure survenue à deux femmes, membres du Conseil oecuménique des églises (COE), arrêtées à l'aéroport international Ben Gourion (...), qui voulaient se rendre à Bethléem, en Cisjordanie, pour assister à une conférence sur le climat. Une conférence sur le climat à Bethléem? (...) Pourquoi pas un symposium à Alep, en Syrie, pour discuter de la disparition des abeilles? Franchement, de qui se moque-t-on? (...) Il est assurément moins «hasardeux» d'aller dénoncer la violation des droits de l'homme à Tel-Aviv qu'à Riyad. Ces gens-là devraient

trouver un autre moyen de remplir le vide abyssal de leurs journées que de partir se mêler d'un conflit qui ne les concerne en rien.
Marc Béguin

«Vache à lait» et «chat sur braises»

Genève, 12 mai Le comité de l'initiative «Vache à lait» dénonce que seuls 3 milliards de francs, sur les 9 que produisent annuellement les impôts sur les carburants et les huiles minérales, sont affectés à la route. Mais il passe comme «chat sur

braises» que des centaines de millions de francs sont dépensés annuellement par les collectivités dans différents secteurs pour réparer les dommages inhérents au trafic automobile: l'accidentologie en est le plus important (services de secours, assurances, hospitalisation, invalidité), environnemental (lutte anti-bruit, remodelage du paysage a posteriori), compensatoire (plantations, couloirs biologiques, détournement d'itinéraire pour la mobilité douce), etc.

Il est donc évident que l'impôt sur les carburants ne peut pas être affecté en totalité aux routes, mais également au développement des transports collectifs (REM Cornavin-La Plaine, un bel exemple avec 80% d'augmentation de la fréquentation depuis 2005), afin d'offrir le bon choix en fonction du type de déplacement (30% des déplacements motorisés portent sur des distances inférieures à... 3 km!). Cette initiative n'est donc pas en prise avec les réalités quotidiennes et surtout futures d'une stratégie intelligente de la mobilité.
Jean-Claude Cima

Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à courrier@tdg.ch, ou à **Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5115, 1211 Genève 11**. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

Une traversée de plus en plus nécessaire

L'invité

Olivier Cots
Entrepreneur,
économiste
d'entreprise



Genève est un des cantons les plus dynamiques de Suisse. Et ce dynamisme nécessite des adaptations aux infrastructures cantonales.

S'agissant du logement tout d'abord. Tout le monde sait que trouver à se loger dans le canton relève souvent du parcours du combattant. Genève doit donc construire afin de loger sa population et, selon le plan directeur cantonal, une part significative de ces logements potentiels se trouve sur la Rive gauche. Attention, il ne s'agit bien évidemment pas de construire à tout va et de manière anarchique. Bien au contraire, les développements futurs seront fermement encadrés et devront répondre aux contraintes des lieux, en veillant par exemple à préserver la zone agricole. Et il importera que l'augmentation de la demande en mobilité ne se traduise pas par davantage de bouchons et de nuisances dans les zones résidentielles.

S'agissant de l'économie ensuite, les zones d'activités artisanales et industrielles actuelles atteignent leurs limites de capacités. Des mesures de rationalisation de l'utilisation de l'espace à disposition sont à prévoir, mais également des adaptations mesurées de certaines zones, comme celle de la Pallanterie. Ici aussi, il importe de veiller à ce que ces développements ne se traduisent pas en des nuisances pour les communes riveraines mais bel et bien en opportunités pour l'économie locale.

A moyen terme, pour répondre tant aux besoins en logements qu'aux besoins des entreprises, les besoins en mobilité entre les deux rives

vont indubitablement augmenter. Comme la situation actuelle en matière de transports est déjà problématique, elle ira de mal en pis si rien n'est fait pour adapter les infrastructures. La réalisation de la traversée du lac apportera une réponse appropriée à ces défis. En créant un nouvel axe de passage d'une

«En créant un nouvel axe de passage d'une rive à l'autre, la traversée soulagera le réseau routier existant»

rive à l'autre, la traversée soulagera le réseau routier existant et permettra aux véhicules de contourner le centre-ville. La circulation sur le pont du Mont-Blanc diminuera de moitié et les nuisances dues au trafic de transit actuel dans les quartiers urbains seront en grande partie supprimées. Un automobiliste souhaitant se rendre de Thônex à l'aéroport n'aura en effet plus aucun intérêt à passer par le centre-ville car il pourra aisément et rapidement rejoindre sa destination par la nouvelle traversée du lac. La circulation tant sur l'autoroute de contournement actuelle que sur le réseau secondaire sera grandement fluidifiée, ce qui profitera à tous, habitants et entreprises.

Le 5 juin, il faudra donc se prononcer pour la traversée du lac. Seule une adaptation judicieuse de nos infrastructures de transport permettra d'accompagner le développement du canton et de faire en sorte que celui-ci profite à tous de manière harmonieuse.

Lu sur les blogs



Grand-Guignol à Genève

Rolin Wavre: Pourquoi faire un blog sur cet épisode? Non pour le personnage, qui présente peu d'intérêt politique sur le fond, mais pour l'effet incroyablement négatif qu'il a exercé sur la politique genevoise depuis une quinzaine d'années. Majorités impossibles à trouver, incohérence, insultes et refus d'obtempérer aux ordres de la police, mépris pour la présidence du Grand Conseil. Sous son influence, ses disciples ont encombré notre parlement de motions et autres interventions presque toutes destinées à la galerie. Le contraste avec nos voisins vaudois est saisissant. Même si toutes les dérives genevoises ne peuvent pas leur être imputées, les agitateurs n'ont apporté à Genève que confusion, insultes, racisme, homophobie. Ils en sont arrivés à salir même le

qualificatif de populiste, c'est dire... Un «style» politique dont on peut bien reconnaître, avec Pascal Décaillot par exemple, qu'il a certains mérites, savoir être proche d'une partie importante de l'électorat n'était pas le moins intéressant. Finalement, qu'il reste ou parte m'est totalement égal. Ce qui me fait mal, c'est de voir dans quel état se trouve notre Grand Conseil. (...)
http://waverolin.blog.tdg.ch

Traverser le lac de Genève. A quel prix et pour qui?

Pierre Jenni: (...) Aucun automobiliste sensé ne fera le détour par la Pallanterie et le Vengeron pour passer d'une rive à l'autre. Cette traversée ne concerne donc que les quelques rares automobilistes privilégiés qui habitent entre Vésénaz et Hermance, ou les frontaliers du secteur, et le trafic international de transit, pour autant qu'ils estiment que le montant du péage en vaut la peine. Ainsi, nous nous apprêtons à valider un principe à plusieurs milliards alors que nous dépensons déjà presque un million par jour pour couvrir les intérêts d'une dette non maîtrisée qui risque bien de

mettre l'Etat de Genève en faillite lorsque les taux d'intérêt reprendront un cours normal. (...) Comme d'hab', on brasse de l'air. (...)
http://postnebrastlux.blog.tdg.ch

Un livre décoiffant autopsy la mort de Mahomet

Mireille Vallet: A partir d'un épisode apparemment anodin du récit musulman, une professeure de littérature et civilisation conduit le lecteur à des remises en question vertigineuses. (...)
http://boulevarddeladislamisme.blog.tdg.ch

Les Indiens lancent un avertissement à Michel Temer

Bernard Comoli: Le 10 mai, environ 800 délégués des peuples indigènes de toutes les parties du Brésil ont planté leurs tentes pour trois jours à Brasilia, près du Mémorial des peuples indigènes. C'est la 12e édition de l'Acampamento terra livre (Campement terre libre). Une manifestation convoquée par l'Articulation des peuples indigènes du Brésil - APIB pour la défense des droits territoriaux, notamment la

démarcation des terres indigènes. Depuis son accession à la présidence, en janvier 2011, Dilma n'a homologué qu'une vingtaine de terres indigènes. (...)
http://bcmoli.blog.tdg.ch

Kari Voutilainen à Genève

Patrick Wehrli: La Société des horlogers de Genève, fondée en 1878, a accueilli cette semaine Kari Voutilainen. Kari Voutilainen fait aujourd'hui incontestablement partie des tout meilleurs de l'industrie horlogère. Venu de Finlande, où il a appris le métier durant quatre ans dans une école d'horlogerie locale, il est ensuite assez rapidement venu s'installer en Suisse. Plus particulièrement dans le canton de Neuchâtel, où il a notamment perfectionné son art auprès de Michel Parmigiani, autre horloger d'exception. (...) **http://patrickwehrli.blog.tdg.ch**

Harcèlement: nouveau sondage

John Goetelem: Si les saints de Genève remplissent leur contrat annuel en cette mi-mai, un grand froid tombe sur les seins de chair. **http://hommelibre.blog.tdg.ch** + sur **http://www.bonsblogs.tdg.ch**

Tribune de Genève

Adresse: 11 rue des Rois, 1204 Genève. Tél. 022 322 40 00 - Case postale 5115 - 1211 Genève 11. Fax rédaction: 022 781 01 07

Adresse électronique: redaction@tdg.ch (non valable pour annonces et abonnements)

Internet: www.tdg.ch
Pour signaler vos manifestations: agenda@tamedia.ch

Abonnements: Tarifs pour la Suisse (TVA 2.5% incluse) 12 mois: Fr. 509.-

Courrier: Case postale 5306, 1211 Genève 11
Tél.: 0842 850 150 (lu-ve 8h-12h/13h30-17h)

Contact: abo.tdg.ch
Suspension et changement d'adresse temporaire: gratuit sur internet www.tdg.ch

Autres services: Tél. 0842 850 150 Fax. 022 322 33 74

Rédacteur en chef responsable: Pierre Ruetschi
Rédacteurs en chef adjoints: Denis Etienne, David Haebler, Frédéric Juillard. **Directeur artistique:** Sébastien Contocollas. **Adjointe (resp. photo):** Ester Paredes.
Chefs d'édition: Michel Eggs, François Savary
Rubriques: Genève: Xavier Lafargue. Suisse: Judith Mayencourt. Monde: Olivier Bot. **Economie:** Roland Rossier. **Sports:** Arnaud Cerutti. **Culture:** Pascal Zimmermann. **Opinion-dialogue:** Benjamin Chaux. **Samedi week-end:** Jérôme Estébe. **Signé Genève:** Fabien Kuhn. **Internet:** Daniel Klopfenstein. **Blogs:** Jean-François Mabut (Jf.mabut@tdg.ch)



Médiateur: Daniel Cornu
www.mediateur.tamedia.ch
Marketing - Club lecteurs: Fabrice Schoch
Tél. 022 322 40 00, Fax 022 322 39 72

Une publication de Tamedia Publications romandes SA
Pietro Supino, éditeur
Serge Reymond, directeur général
Publicité Print Suisse romande
Tamedia Publications romandes SA
Rue des Rois 11, 1204 Genève 11
+41 22 322 34 25
publicite.geneve@tamedia.ch
Publicité Print Suisse alémanique
Tamedia Publications romandes SA
Werdstrasse 21, 8021 Zurich
Tél. +41 44 251 35 75
Publicite.zuerich@tamedia.ch
Annances
Guichet: rue des Rois 11, 1204 Genève 11.
www.mytamedia.ch - référence point-annances

Tirage contrôlé (REMP 2015)
41 213 exemplaires
Audience (Mach Basic 2014-2)
110 000 lecteurs
Indications des participations importantes selon l'article 322 CPS:
CIL Centre d'impression Lausanne SA, homégate AG, LC Lausanne-cités SA, Société de Publications Nouvelles SPN SA
Imprimé en Suisse
Tous les droits sont réservés. Toute réimpression, copie de texte ou d'annonce, ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques, sont soumis à l'approbation préalable de la rédaction. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.